



ASSOCIATION ACTION SOLIDARITE MADAGASCAR

(Association loi de 1901)

RAPPORT ANNUEL 2021

Rapport réalisé conformément aux obligations mentionnées dans les statuts adoptés le 27/02/2019, articles XII, XV, XVIII, XIX. L'objet social de l'association est mentionné dans l'article III des statuts. Avec le concours des Caisses régionales Groupama et de Groupama Assurances Mutuelles, ses missions principales sont de soutenir, coordonner, vérifier et promouvoir les actions solidaires menées à Madagascar par les associations *Action Solidarité Madagascar* implantées dans les départements et régions françaises. L'association nationale peut réaliser des actions en direct à Madagascar et nouer des partenariats.

Le rapport annuel est composé d'un rapport d'activité et d'un rapport financier (rapport moral).

RAPPORT d'ACTIVITE

- **Etat des adhérents au 31 décembre 2021**

- Au 31 décembre 2021, les adhérents sont au nombre de 34, soit deux de plus par rapport à 2020.
- 12 membres fondateurs. Les membres fondateurs sont les 9 Caisses régionales Groupama ainsi que Groupama Assurances Mutuelles, Groupama Océan Indien et Forêts Assurances-Misso.
- 22 membres actifs, soit deux de plus avec les adhésions de la Mayenne et de l'Eure, qui sont des partenariats Groupama et Générations Mouvement : les 21 associations sous la dénomination « Action Solidarité Madagascar » (les associations Méditerranée, 77-IdF, Oise-Somme, Ille et Vilaine, Loire-Atlantique, Aveyron-Lozère, Landes, Pas-de-Calais, Aube, Orne, Sarthe, Eure, Eure-et-Loir, Gironde, Océan indien, Manche-Calvados, Mayenne, Corrèze, Dordogne, Haute-Vienne, Rhône-Alpes Auvergne) et la Fédération nationale de Générations Mouvement.

- **Activités en 2021**

Dans la continuité de 2019-2020, l'exercice 2021 a été marqué d'une part, par une poursuite des actions de refondation du cadre de notre fonctionnement, d'autre part par une activité ralentie mais maintenue du fait du prolongement de la crise sanitaire mondiale.

Poursuite de la refondation globale de notre organisation

- **Adhésion de l'Eure et la Mayenne** : l'association a continué en 2021 à enregistrer des adhésions d'associations départementales (Eure et Mayenne, en partenariat chacune avec les fédérations de Générations Mouvement) ; chaque adhésion est conditionnée notamment à l'adoption de statuts type (association d'intérêt général, pouvant émettre des reçus fiscaux) qui ont été communiqués et à la signature par le président de la charte de conduite nationale¹ ; le principe d'une présence paritaire de représentants Groupama et Générations Mouvement a été également demandée. Le nombre d'associations adhérentes, dites « membres actifs », sont au terme de 2021 au nombre de 21 (voir liste ci-dessus). Elles ont voix délibérative en AG et donc dans la gouvernance de notre mouvement national, ce qui n'était pas le cas avant 2019. L'adhésion donne droit pour un représentant par association au financement d'un voyage annuel à Madagascar pour visiter les projets.
- **Adhésion de Générations Mouvement-Fédération nationale** comme « membre actif » : l'association Génération Mouvement-Fédération nationale a présenté une demande d'adhésion en qualité de membre actif, ce qui a été validé par le Conseil.
Générations Mouvement-Fédération nationale a présenté une demande d'adhésion accompagnée du parrainage de Groupama Assurances Mutuelles. Elle a proposé de conclure un accord définissant les obligations respectives de Générations Mouvement-Fédération nationale et de l'association Action Solidarité Madagascar pendant la durée de l'adhésion, notamment sur les conditions de communication. Cet accord a été signé par les deux présidents respectifs.
- **Personnalités qualifiées** : Monsieur Henri Lemoine, président national de Générations Mouvement, et Monsieur Jean Rambatomanga, expert de Madagascar, ont été nommés en 2021 en qualité d'administrateurs membres du collège des administrateurs personnalités qualifiées.
- **Réunion des instances** : le conseil d'administration de l'association s'est réuni les 16 février et 2 juillet et l'AG le 2 juillet également ; cette dernière s'est déroulée complètement en présentiel pour la première fois depuis 2019. Un conseil s'est tenu le 19 octobre, dans le contexte de crise sanitaire et sociale dans laquelle se trouve Madagascar, ceci afin d'apporter une aide d'urgence (voir ci-après le soutien à l'association FERT).
Lors de l'AG du 2 juillet, il a été décidé de supprimer des statuts la référence aux commissaires aux comptes dans la mesure où l'association a un vérificateur des comptes conformément à l'article XIX des statuts dont la mission est de vérifier la régularité et la sincérité des comptes. En outre, l'association n'a jamais fait appel à des commissaires aux comptes. En conséquence, sont supprimés des articles X et XVIII la référence au rapport des commissaires aux comptes.
- **Délivrance des reçus fiscaux** : une note de synthèse élaborée par la Direction juridique du groupe Groupama a été adressée aux associations membres en septembre 2021 ; elle comporte trois parties : le rappel du régime de la délivrance de reçus fiscaux par les organismes d'intérêt général, la procédure de rescrit-mécénat (procédure facultative pour les associations qui souhaitent disposer d'un document officiel validant leur capacité à émettre des reçus fiscaux), et deux nouveautés (d'une part, nouvelle obligation déclarative pour les associations, qui devront déclarer à partir de l'exercice 2021, en 2022, le montant et le nombre des reçus fiscaux, d'autre part le renforcement de la procédure de contrôle de l'administration sur place).

Relation avec la Biscuiterie de l'Abbaye

- Les ventes de boîtes de gâteaux de la Biscuiterie de l'Abbaye, basée dans l'Orne, sont une source de financement essentielle pour les actions solidaires menées par les associations.

¹ Rappelons que nous avons choisi 4 thématiques pour les projets, exclusivement à tout autre, comme indiqué dans notre charte de conduite : le soutien à l'école, à la formation professionnelle, à la santé et à la protection de l'environnement.

- La biscuiterie de l’Abbaye est un partenaire historique, avec Générations Mouvement, de Action Solidarité Madagascar ; l’organisation des commandes était celle issue des années fondatrices (1995-2005), ce qui ne correspond plus à l’envergure nationale qu’a prise le mouvement (plus de 30 membres aujourd’hui dans toute la France, un flux significatif de commandes de boîtes de gâteaux).
- A la suite de discussions menées sur plusieurs mois en 2020 avec la Biscuiterie de l’Abbaye afin d’établir avec ce partenaire un cadre contractuel qui n’existait pas à ce jour, un contrat de fourniture de gâteaux a pu être signé en 2021 et qui est conforme aux souhaits des deux parties. Les objectifs et caractéristiques de ce contrat :
 - Sécuriser le partenariat, notamment l’approvisionnement et les règles de commandes,
 - Libérer Groupama Centre-Manche de la gestion des commandes,
 - Cadrer la distribution, seules les associations membres pourront dorénavant passer commande, gage de la bonne utilisation des boîtes.
- La Biscuiterie a repris la gestion complète des commandes et les traite désormais sur 3 dates butoirs, afin d’éviter une dispersion des dates et des lots, ce qui serait difficile à gérer. Les associations membres ont été réunies début janvier 2021 afin de leur expliquer le nouveau dispositif.

Un comité de suivi paritaire est créé – il s’est réuni une première fois le 24 juin 2021 – afin de faire un point annuel sur le partenariat.

Il s’agit bien d’un contrat de fourniture et non d’un contrat commercial ou d’une convention de mécénat.
- Désormais, des dates de commande sont à respecter, ainsi que des quantités minimales par commande et un nombre maximum de points de livraison. Bien que hors contrat (qui reste un contrat de vente et non une convention de mécénat), les associations recevront 2 mois après la facturation la ristourne habituelle de la Biscuiterie, afin de concourir au financement des associations.
- Le nouveau système de commandes/livraisons s’est mis donc en place, pour la première année, en 2021 ; le nouveau dispositif fonctionne, des solutions pragmatiques sont trouvées quand nécessaire ; il faudra faire un bilan – et des ajustements éventuels si nécessaire avec la Biscuiterie, en 2022 ; la date-butoir du 30 septembre a été reportée au 31 octobre compte tenu de demandes remontées par des associations, mais rappelons qu’il faudra s’en tenir à un système stable et calé sur 3 dates, cela fait partie de l’accord passé avec la biscuiterie en début d’année. Problème plus important à venir : la Biscuiterie rencontrerait des difficultés d’approvisionnement en matières premières, ce qui va renchérir le coût des boîtes ; début 2022, il faudra également retravailler le packaging des boîtes, les stocks s’épuisant et le packaging actuel commençant à dater.
- Le volume des commandes est en forte baisse depuis la crise de 2020, les associations devant faire face aux restrictions réglementaires pour organiser des opérations de vente ; ainsi :

En 2020 : + de 40.000 (année normale : 60.000 environ)
30.000 boîtes oiseaux (année normale 45.000)
9.000 sucrettes (année normale 13.000)
3.000 taxis

En 2021 : environ 30.000 (29.368 boîtes),
22.968 boîtes oiseaux
4.204 sucrettes
2.196 taxis

> Soit, 67.263,96 euros reversés aux associations (79 649,16 € euros en 2020, 118.592,54 euros en 2019)
- Rappelons que l’organisation d’un circuit de retour des boîtes, vidées et donc garnies de fournitures pour les Malgaches par les acquéreurs des boîtes, est du ressort exclusif des

associations, avec leurs partenaires Groupama et Générations Mouvement en région. Cela reste à ce jour hors contrat avec la Biscuiterie. Certaines associations mènent déjà ce type d’action.

Poursuite de l’activité dans des conditions toujours altérées

- **Situation à Madagascar** : la situation générale est très difficile, avec la conjonction des crises climatique, sanitaire, sociale et économique. Officiellement il y a peu de malades COVID (2% de la population), mais cette donnée ne reflète sans doute pas complètement la réalité, notamment dans les zones rurales. Une campagne de vaccination est en cours. Un fonds d’urgence sanitaire national a été créé (prise en charge gratuite dans les hôpitaux).

L’inflation des coûts mondiaux (dont le prix du riz importé) gêne beaucoup l’économie et la société malgaches, très touchées par l’effondrement du tourisme et de l’agriculture (42% du PIB). Heureusement, il y a le soutien des bailleurs internationaux et des aides bilatérales des Etats dont la France. L’ariary continue de se dévaloriser (4600 environ pour un euro en 2021 contre environ 4000 en 2019). La saison des cyclones n’a pas été trop dure en 2021 [un cyclone très puissant a frappé Madagascar en février 2022] mais l’eau potable manque, la pluie n’est pas assez abondante, des incendies ont éclaté dans les parcs. Il y a eu des fermetures d’écoles, mais les examens ont pu avoir lieu. Pour plus d’efficacité, le gouvernement a annoncé que désormais le budget des cantines scolaires serait géré par les associations familiales et les autorités locales. Le projet d’une vaste reforestation est plus que jamais d’actualité (60 millions d’arbres seraient nécessaires).

- **Soutien à l’association FERT** : Il est important dans la situation où se trouve Madagascar aujourd’hui de mener une action collective. Cela l’est d’autant plus que l’activité de nos associations départementales et régionales se trouve ralentie à cause de la situation sanitaire.

FERT est une association, créée par des organisations céréalières françaises il y a 40 ans, qui accompagne des agriculteurs dans une dizaine de pays en développement dont notamment à Madagascar. 60 organisations de producteurs agricoles et plus de 2500 organisations locales sont accompagnées par des services concrets.

Mme Panel, directrice générale de FERT, a soumis aux administrateurs un projet d’aide financière en soutien aux familles des élèves des collèges agricoles Fekama affectés par les conséquences de la crise sanitaire et du dérèglement climatique.

Contexte :

Les familles rurales malgaches ont été fortement touchées par les conséquences de la crise sanitaire. En 2020 et 2021 les différentes régions d’implantation des collèges agricoles de la fédération Fekama ont été soumises à des périodes de confinement et des restrictions de déplacement des personnes et des marchandises, rendant difficile l’approvisionnement en intrants et la commercialisation des produits agricoles.

De plus, depuis quelques années la production agricole est fortement impactée par les dérèglements climatiques. La saison culturale 2020-2021 a été marquée par une très forte insuffisance de pluies et/ou des retards de démarrage des pluies, ce qui a limité la production rizicole alors que le riz est l’aliment de base de la population malgache, en particulier dans les campagnes. La conjonction entre crise sanitaire et crise climatique a entraîné une très forte hausse des prix des produits de première nécessité et des produits agricoles et alimentaires. A titre indicatif, le prix du kilo de riz local est passé de 1 600 Ar² en juin 2020 à 2 400 Ar en juin 2021 ce qui laisse craindre le pire pour les mois de janvier à mars 2022, au plus fort de la période de soudure.

Conséquences pour les élèves :

Cette situation de crise s’est traduite pour les familles rurales par une chute cumulée des revenus et des produits alimentaires issus de l’agriculture (riz notamment). Les parents d’élèves ont toutefois réussi à honorer une grande partie de leur contribution en riz (60 kapoaka³ de riz/mois) et écolage

² Ariary, monnaie nationale malgache.

³ Unité de mesure traditionnelle malgache.

(4 000 Ar/mois) pour l'année scolaire 2020-2021, mais les conséquences de la très mauvaise saison culturale 2020-2021 vont surtout se ressentir au cours de l'année scolaire 2021-2022.

Afin d'éviter que les parents ne déscolarisent leur enfant pour cause de difficultés financières, les collèges Fekama vont prendre exceptionnellement en charge une partie des contributions des familles pour cette nouvelle année scolaire 2021-2022. L'apport en riz par les élèves est actuellement la seule source de riz pour la cantine et les écolages contribuent à l'achat des aliments complémentaires (viande, légumes, légumineuses ...).

Les collèges devront donc pourvoir à ce déficit en riz et ressources financières en achetant le riz non apporté par les familles, ainsi que les aliments complémentaires. Les ressources financières nécessaires à l'achat des vivres pour la cantine pour l'année scolaire 2021-2022 pour soutenir les familles des élèves se montent, pour les 4 collèges, soit pour environ 320 jeunes en formation professionnelle, à 47 000 € (dont 12.000 € pour le riz).

Une contribution de la part d'Action Solidarité Madagascar serait un apport directement bénéficiaire pour les familles rurales qui scolarisent leur enfant dans les collèges.

Ce que nous avons décidé : au vue de tous ces éléments, notre association a décidé d'accéder à cette demande de soutien consistant à verser un montant de 12 000€, soit l'équivalent des frais d'achats de riz, pour soutenir les familles des élèves des collèges agricoles Fekama – action de soutien qui a été approuvée lors du conseil du 19 octobre.

La somme a été versée directement à l'association FERT qui fait son affaire de son emploi, conformément au projet présenté. L'intégralité de la somme, - donc sans prélèvement de frais - bénéficiera aux structures qui gèrent les collèges. FERT nous rendra compte de l'impact de cette action au cours de l'année 2022.

- **Les projets des associations⁴ :**

Les associations départementales ou régionales ont continué en 2020 / 2021 les réalisations des projets, dans des conditions difficiles.

S'agissant de l'association nationale, le projet pilote d'Ampefy, axé sur l'éducation, la santé, l'écologie, a été suspendu pour l'instant pour des raisons sanitaires car certains membres de l'association locale « 3A » ont été contaminés par le Covid et ses séquelles.

Association Océan Indien. Le projet soutenu serait situé à Sakay, dans l'ouest de l'île. Un projet tourné vers la formation et l'agricole. L'association, créée en 2019, a pu se constituer des ressources notamment grâce aux Caisses locales Groupama. Stefano Dijoux n'est plus président de la Caisse régionale Océan Indien mais reste président de l'association.

Association Landes. Changement d'interlocuteur sur place (un père Colombien). Communication via WhatsApp fonctionne. Les bâtiments du centre de formation sont construits, il y a eu des dommages dues aux pluies. Sœur Gemma apporte son soutien à des prisonniers (repas). La Misso (P. Mayer) est entrée au conseil de l'association, qui reste par ailleurs paritaire Groupama-GM.

Association VoZaMa (association non-membre, éducation des enfants en brousse depuis plus de 15 ans, dont Groupama Grand Est est mécène). Le Père Claude vieillit et doit penser à sa succession. La vente de PC reconditionnés a permis de collecter une somme reversée à VoZaMa. Le 22 juin, un webinar spécial a été organisé au sujet de VoZaMa pour les salariés de GGE.

Association Rhône-Alpes Auvergne. Création de l'association fin 2020. Association régionale, avec tous les présidents des fédérations au Conseil et des référents Madagascar dans chaque département, qui sont en relation avec Générations Mouvement. L'association reprendra très

⁴ Eléments repris du procès-verbal de l'AG du 2 juillet 2021.

probablement une partie des projets soutenus par l'ancienne association (construction de classes à Béjofo), afin d'assurer la continuité du soutien aux familles et professeurs sur place.

Association Ille-et-Vilaine. J.-Y. Tessier travaille à la reprise en main du CFR qui n'est plus dirigé sur place depuis bientôt deux ans, à la suite du départ de la directrice et de la crise Covid. Soutien financier d'une ONG envisagé. Autres sujets : envoi de 2 conteneurs, contenant des médicaments et du matériel médical de valeur (dont respirateurs) pour la CDS et l'hôpital de Fiana qui ont fusionné ; poursuite du projet de reboisement et un nouveau projet de grande ampleur est à l'étude [2 millions de plans pour 15.000 foyers]. Un projet de CUMA dans le Sud, dans la région des baobabs qui ont été détruits par les Chinois, pour des cultures autour du maïs et de céréales.

Association Aveyron-Lozère. A l'hosy, construction du centre de santé (grâce au don du Vatican) ; priorité à l'éducation et au développement de l'école verte.

Association Méditerranée. Echanges avec le Dr Raphaël tous les mois. 110.000 caféiers plantés. Rencontre avec un importateur de café (Perpignan). 3 passerelles sur 6 ont été construites. 2021 : réhabilitation de toitures, bâtiments, pour le collège et le supérieur. Budget maintenu de 15.000 euros, les fédérations Groupama sont sollicitées et donnent un % de leur budget.

Association de l'Aube. Soutien à un cabinet médical ouvert aux plus pauvres, dans le Nord de l'île (Majunga), financement de travaux de rénovation de la maison qui abrite le cabinet. Des photos et des nouvelles de l'avancement du chantier. Récupération de matériels médicaux, qui seront envoyés via les associations de Centre-Manche. Aide financière à l'association 77-IdF pour achats de batteries.

Association Pas-de-Calais. Soutien à une école et un collège dans le Nord (Ambondromamy). Projet de construction d'une nouvelle classe et d'un bâtiment pour les enseignants ; il serait intéressant de partager entre associations sur les devis pour les constructions.

Association Corrèze. L'association a été créée en 2018. Un projet de soutien à la culture de pommes (et poulets, maraîchage) dans le Sud de l'île, avec des parrainages de formations (via Ceffel) ; 25.000 euros nécessaires, partenariat avec la Haute-Vienne, mais cette association a vu sa présidente démissionner. Dossier difficile aussi compte tenu de la crise Covid notamment. A noter : l'opération « 1 pommier pour Madagascar » avec les coopératives, envoi d'un échantillon de pommes.

Associations du périmètre de Centre-Manche. Projet avec les MFR. D'autres associations pourraient se joindre à ce projet. A Bevalala, le père Elio vieillit et il faut penser à la transition ; 32.000 euros pour l'écolage ; à l'annexe agricole, un jeune jésuite reprend l'activité du père Taddée décédé en 2021. Poursuite du soutien au CCS.

Manche-Calvados. Maintien de l'activité du dispensaire, qui fonctionne bien. Sur les Maisons Familiales, prise en charge de salaires non payés aux moniteurs.

Sarthe. Départ d'un conteneur le 25 mars, arrivé le 1er mai ; prochain conteneur dans un an. Les envois de conteneur sont un sujet difficile (coûts divers, dont 200 euros/m³, emballage (en bois) pour le fragile, dédouanement, transfert du port d'arrivée au lieu final...). Sur la collecte de livres : courrier à toutes les écoles de la Sarthe, 8 écoles se proposent de donner des livres.

Associations Gironde et Oise/Somme. Un travail considérable a déjà été fait pour la recreation d'écoles, dont récemment la construction d'une maison pour les sœurs, de bureaux pour les professeurs, de sanitaires, paiement de salaires... 5 classes sont à construire dont 2 déjà réalisées. Aide de Générations Mouvement-Fédération nationale et de Oise-Somme.

Gironde. Partenariat avec Electricité Sans Frontières pour électrifier tous les bâtiments et maisons à Fierenana, environ 100.000 euros, soutien de Groupama Bordeaux.

Association 77-IdF. Contact étroit avec sœur Clarisse, qui envoie de nombreuses photos de la situation sur place et des activités. L'orphelinat est passé de 30 à 41 enfants ; les batteries ont pu être changées pour alimenter les panneaux solaires ; paiement des frais d'opération pour une sœur. Les ventes de gâteaux sont en forte baisse compte tenu de la crise Covid.

- **Perspectives**

Projet de collaboration avec l'association FERT : un projet de collaboration sur un plus long terme, sur un ou des projets, pourrait être recherché avec FERT, compte tenu de la qualité de leurs actions et de la proximité de nos positionnements.

Relance du projet pilote d'Ampefy

- Il s'agirait d'un projet pilote, duplicable dans les autres régions de Madagascar, et à ce titre financé par l'association nationale.
- Ce projet a été présenté par J. Rambatomanga, membre du bureau du conseil de l'association. Ce serait un projet dans la commune d'Ampefy (40.000 h., 13 communautés), à l'ouest de Tana (région de Tsiro), axé sur l'éducation, la santé, l'environnement. L'idée centrale est de marquer une étape dans notre démarche de soutien, à savoir aller au-delà du financement des infrastructures et des matériels : l'objet serait la formation des enseignants, l'éducation familiale, l'hygiène et le traitement des maladies.
La démarche serait pilotée sur place par l'Association des Amis d'Ampefy, avec le concours de l'Association des femmes d'Ampefy et des acteurs économiques (taxis, artisans...). Fédérer les interlocuteurs locaux est un gage pour l'enracinement et l'avancée du projet.
- Le soutien se concrétiserait par les salaires de deux animateurs (3 à 4.000 euros par an) et par l'action de bénévoles.
- En résumé, implication des populations, levier des associations, coût limité et duplicable, telles sont les caractéristiques de ce projet. Les principes de ce projet ont été validés par le conseil en 2021.

Voyage annuel

Le voyage annuel collectif des représentants des associations est programmé pour 2022, ce sera le premier retour sur place depuis la crise, le dernier datant de novembre 2019.

Volet communication

- Les supports réalisés au cours de 2020 (films, PPT, brochure, etc.) ont continué à être utilisés par les associations en 2021.
- Développer notre communication sur les réseaux sociaux ; certes des *posts* sur LinkedIn et sur les comptes Twitter du groupe ont été faits lors la tenue de l'AG de juillet, mais il faudrait organiser, en coordination avec les équipes communication de Groupama et Générations Mouvement, une communication plus continue ; la page Facebook est ainsi à refondre ou à remplacer par un mini-site et à animer. En résumé, il faudrait penser et réaliser une refonte du dispositif digital de l'association nationale en liaison avec les comptes animés par les associations et les partenaires.
- Concevoir un modèle de *flyers* qui pourraient être insérés dans toutes les boîtes de gâteaux ; ce *flyer* générique présenterait globalement Action Solidarité Madagascar au public consommateur [action réalisée en janvier 2022].
- Concevoir également un jeu de kakémonos et d'oriflammes siglés Action Solidarité Madagascar, dont une partie sera distribuée aux associations, et une exposition photos dont il y aurait plusieurs jeux pour utilisation dans les régions.

Conclusion

La situation est compliquée par la crise sanitaire et ses effets, les relations avec nos contacts locaux sont difficiles, les budgets sont mis à mal, mais il est important de poursuivre nos actions, de pérenniser les projets, au bénéfice des populations de Madagascar plus que jamais dans le besoin. Il est important de garder le contact, de se tenir prêt pour repartir le moment venu.

RAPPORT FINANCIERPrésentation des recettes (voir tableau ci-dessous)

Le total des recettes s'élève ainsi à 74.000 euros. Elles ont été de trois ordres :

- La subvention annuelle de Groupama Assurances Mutuelles (GMA), versée pour la deuxième fois directement à l'association, car celle-ci dispose désormais d'un compte bancaire. L'association ne fonctionne plus en symbiose avec le budget de GMA et dispose donc de sa comptabilité. La subvention de 30.000 euros demandée par le conseil de l'association de GMA a été entièrement accordée et versée en une seule fois. Il s'agit d'un montant réduit – 50.000 euros en année normale – compte tenu de l'absence notamment de frais de voyage en 2021. Une convention de mécénat a été rédigée. L'association est d'intérêt général et GMA pourra demander à ce titre une réduction fiscale, dans le cadre de la loi.
- Les cotisations des membres fondateurs (les autres membres n'en paient pas). Pour la deuxième fois depuis 2004 et conformément aux nouveaux statuts de 2019, les membres fondateurs ont été appelés à cotiser, soit 1.000 euros de cotisation annuelle par membre (hors GMA), ce qui fait une recette annuelle totale prévisionnelle de 11.000 euros.
- Des dons personnels pour un montant total de 33.000 euros. Ces dons d'un montant total très significatif au regard de notre budget annuel, sont réalisés par des personnes physiques ; l'association remercie chaleureusement ces personnes de leur confiance et de leur intérêt pour nos actions de soutiens aux populations de Madagascar.

Recettes			
Recettes de l'Association	Date	Montant	Commentaires
Subvention annuelle 2021 versée par Groupama Assurances Mutuelles	08/04/2021	30 000,00 €	Virement annuel de GMA
Cotisation 2020 des membres fondateurs (hors GMA)			Virements annuels reçus des Caisses Groupama
GMED	27/01/2021	1 000,00 €	
Cotisation 2021 des membres fondateurs (hors GMA)			Virements annuels reçus des Caisses Groupama
FORETS ASSURANCES (MISSO)	22/12/2021	1 000,00 €	
GLB	20/12/2021	1 000,00 €	
GOC	01/01/2022	0,00 €	régularisation début 2022
GGE	20/10/2021	1 000,00 €	
GRAA	25/10/2021	1 000,00 €	
GPVL	19/11/2021	1 000,00 €	
GOI	14/10/2021	1 000,00 €	
GCM	25/10/2021	1 000,00 €	
GNE	24/11/2021	1 000,00 €	
GCA	21/10/2021	1 000,00 €	
GMED	13/10/2021	1 000,00 €	
Ressources diverses			Virements reçus ou chèques de donateurs
Contribution personnelle (2020)	04/01/2021	2 000,00 €	
Contribution personnelle	27/12/2021	3 000,00 €	
Contribution personnelle	28/12/2021	3 000,00 €	
Contribution personnelle	28/12/2021	10 000,00 €	
Contribution personnelle	28/12/2021	8 000,00 €	
Contribution personnelle	28/12/2021	7 000,00 €	
TOTAL DES RECETTES 2021		74 000,00 €	

Présentation des dépenses (voir tableau ci-dessous)

Le total des dépenses s’élève à 15.150,10 euros. Elles ont été de deux ordres :

- Les frais de fonctionnement pour 616 euros, composés exclusivement des frais bancaires prélevés par BNP Paribas. À la suite d’une négociation de Groupama et de BNP Paribas qui s’est déroulée en 2020, après l’ouverture du compte, notre groupe a obtenu pour ses comptes d’associations et de fondations une exonération des frais pour « Abonnements, commissions et frais liés aux services bancaires », les autres frais restants dus. Ainsi, BNP Paribas remboursera en 2022 à l’association les 12 prélèvements de 36 euros effectués sur le compte en 2021, soit 432 euros.
- Les dépenses de communication pour 2.534,10 euros : nous avons fait réaliser et payé pour la première fois au compte de l’association en 2021 la réédition des 30.000 flyers qui sont placés par la Biscuiterie de l’Abbaye dans les boîtes de gâteaux qui portent notre engagement. Ces frais ont été facturés par Groupama Centre Manche qui a réalisé cette réédition et la livraison à la Biscuiterie.
- Les dépenses liées à des soutiens de projets : compte tenu de l’urgence de la situation sanitaire et sociale de Madagascar, l’association a décidé de payer pour 12.000 euros, versés en une seule fois à l’association FERT qui redistribuera cette somme, les frais de cantine d’élèves de 4 collèges dont les familles sont en difficulté, voir rapport d’activité.

Il n’y a pas eu de dépenses liées au voyage annuel, celui-ci ayant été annulé en 2021 du fait du prolongement de la crise Covid.

Dépenses			
Dépenses de l'Association	Date	montant	commentaires
Frais de fonctionnement			
Frais bancaires	01/01/2021	21,00 €	Intérêts et Commission
	10/01/2021	36,00 €	Commission
	10/02/2021	36,00 €	Commission
	10/03/2021	36,00 €	Commission
	01/04/2021	21,00 €	Intérêts et Commission
	10/04/2021	36,00 €	Commission
	10/05/2021	36,00 €	Commission
	10/06/2021	36,00 €	Commission
	30/06/2021	100,00 €	Frais actualisation administrative et juridique
	01/07/2021	21,00 €	Intérêts et Commission
	10/07/2021	36,00 €	Commission
	10/08/2021	36,00 €	Commission
	10/09/2021	36,00 €	Commission
	10/10/2021	36,00 €	Commission
	01/10/2021	21,00 €	Intérêts et Commission
	10/11/2021	36,00 €	Commission
	10/12/2021	36,00 €	Commission
Frais voyage annuel à Madagascar	-	-	
Actions de communication			
Groupama Centre Manche	12/07/2021	2 534,10 €	Impressions 30000 flyers
Soutien à des projets (direct ou via des partenariats)			
Don Association FERT	09/11/2021	12 000,00 €	FERT - soutien cantines de 4 collèges
TOTAL DES DEPENSES 2021		15 150,10 €	

Position du compte BNP Paribas

Elle est de 144.215,90 euros à la clôture de l’exercice.

Conclusion et perspectives

La situation financière de l'association est très favorable, sous l'effet notamment du cumul exceptionnel des cotisations annuelles de deux exercices, de versements de dons personnels très significatifs et surtout de l'absence de dépenses liées au voyage annuel sur place, qui est normalement le poste de dépenses le plus important.

Le budget de 2022 sera consacré essentiellement à trois domaines :

- Le voyage annuel des représentants des associations ;
- Le financement de projets à Madagascar ;
- Les outils complémentaires de communication.

Rapport fait à Paris, le 24 février 2022.

Signatures

Laurent Poupart, président

André Daziano, trésorier

Pascal Viné, secrétaire

Philippe Ghestem, vérificateur des comptes